

République Française
Département : MEUSE
Arrondissement : Bar-le-Duc
CHANTERAINE

Procès verbal

Le mercredi 17 septembre 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 septembre 2025, s'est réunie sous la présidence de MICHEL LAGABE.

Secrétaire de la séance : VINCENT BOUCHON

Présents : MICHEL LAGABE, VINCENT BOUCHON, LUDOVIC MUEL, FLORIANE SCHILLINGER, MATHILDE GARDIEN, SIMONE LABAINVILLE, SEGOLENE HECHT, DANIEL THIRIOT, EMMANUEL PRESSON, AMANDINE PROTIN

Absents et excusés : VERONIQUE FOLLIARD

Invités de la commission bois : Jean-Louis Pauquet et Régis Aubriot

Ordre du jour :

- Présentation du nouveau plan d'aménagement par l'ONF
- Travaux ONF - Coupe de bois
- Affouages 2025-2026
- Référent EESH (Chenilles processionnaires, Ambroisie...) en lien avec l'ARS
- Rapport d'activité 2024 de la CA
- Validation du périmètre des monuments historiques
- Travaux:
 - Point sur le projet parking - Choix du prestataire étude de sol
 - Chemins
 - A prévoir
- Volkswind : Résumé non technique - indemnité compensatrice
- Repas des anciens
- 11 novembre
- Informations et questions diverses

Ouverture de la séance à 19h32

Validation du précédent compte rendu:

Lors de la validation du compte-rendu, Daniel Thiriot fait remarquer qu'il n'était ni absent ni excusé, qu'il n'est pas venu du fait de son implication personnel dans le projet éolien, seule délibération à l'ordre du jour, délibération à laquelle il n'aurait pas pu prendre part.

Plan d'aménagement de la forêt communale 2026-2045 (N° DE_2025_027) (10pour/10votants)

Monsieur Yohann Thiebaut et madame Lili Monnin de l'ONF sont venus présenter le nouveau plan d'aménagement de la forêt communale, le document existant étant arrivé à échéance en 2020. La forêt communale gérée par l'ONF représente 177ha 69 a et 30ca. 173ha 98 seront consacrés à la sylviculture, 2,45ha seront préservés pour l'évolution naturelle et 1.26 ha seront classés en îlots

de sénescence (Petit peuplement laissé en évolution libre sans intervention culturelle). Les principales essences de la forêt sont le hêtre (36%) , le chêne (31%) et le charme (29%). Après une analyse des sols et différents outils cartographiques, l'ONF est en mesure de proposer un aménagement optimum notre forêt, c'est à dire les travaux qui doivent conduire à la pousse d'arbres de qualité et à l'exploitation des sujets aux moments les plus appropriés. Tout cela en essayant de prendre en compte le réchauffement climatique et le gibier présent en grande quantité sur notre territoire.

Après cet exposé, les agents de l'ONF quittent la salle et Monsieur le Maire propose au vote ce plan d'aménagement : Le conseil municipal se prononce à l'unanimité pour ce plan d'aménagement.

Travaux ONF (N° DE_2025_028)(10pour/10votants)

Suite à la réunion de la commission bois qui s'est réunie le mardi 16 septembre, Monsieur le Maire expose le programme de marquage des coupes 2026.

L'ONF proposait les parcelles O26 O27 O7 et O9 en vente en bloc et sur pied.

La commission bois propose que les parcelles O26 et O27 soient délivrées en affouages car il n'y a pas de grumes, elles sont composées essentiellement de taillis.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité le programme de marquage 2026 tel que modifié par la commission bois.

Monsieur le Maire a demandé à l'ONF de rattacher la parcelle O19 (sur laquelle les affouages n'ont pas été terminés) à une prochaine vente.

Monsieur le Maire présente ensuite un devis d' ONF pour l'assistance technique pour l'exploitation des parcelles O20 à O24 et O32 et C25. Ce devis d'un montant de 2176€ HT est validé par le conseil municipal.

C'est l'entreprise Victorion qui effectuera l'abattage et le débardage de ces parcelles pour 26€/m3. Le bois sera vendu en contrat d'approvisionnement ce qui permet de vendre tout le lot en une fois.Les têtes d'arbres seront proposées à l'affouage.

Affouages 2025-2026 (N° DE_2025_029)(10pour/10votants)

Les coupes de bois proposées à l'affouage cette année sont : C25 O8 et O32. Il s'agira de tête d'arbre suite à l'exploitation des parcelles.

Le tarif reste identique aux années passées avec un forfait à 35€ pour 5stères et 7€ le stère supplémentaire.

Les garants sont: Vincent Bouchon, Ludovic Muel et Daniel Thiriot.

Délai d'abattage : 15 avril 2026

Délai de vidange: 30 septembre 2026

Référent EESH (N° DE_2025_030)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions régional 2024-2026 relatif aux espèces à enjeux pour la santé humaine et la refonte du pilotage et du réseau de référents territoriaux, le préfet de la Meuse demande aux communes de choisir un référent EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine) qui aura pour missions de diffuser l'information à la population, signaler la présence des espèces indésirables, il sera le référent entre l'ARS, FREDON Grand Est, les communes et la population.

Pour l'instant l'attention devra se porter sur l'ambroisie, les chenilles processionnaires et datura stramoine.

Sérgène Hecht se désigne volontaire. Ses coordonnées seront transmises à l'ARS.
Le conseil valide ce choix.

Rapport d'activité 2024 de la communauté d'agglomération (N° DE_2025_031)
(10pour/10votants)

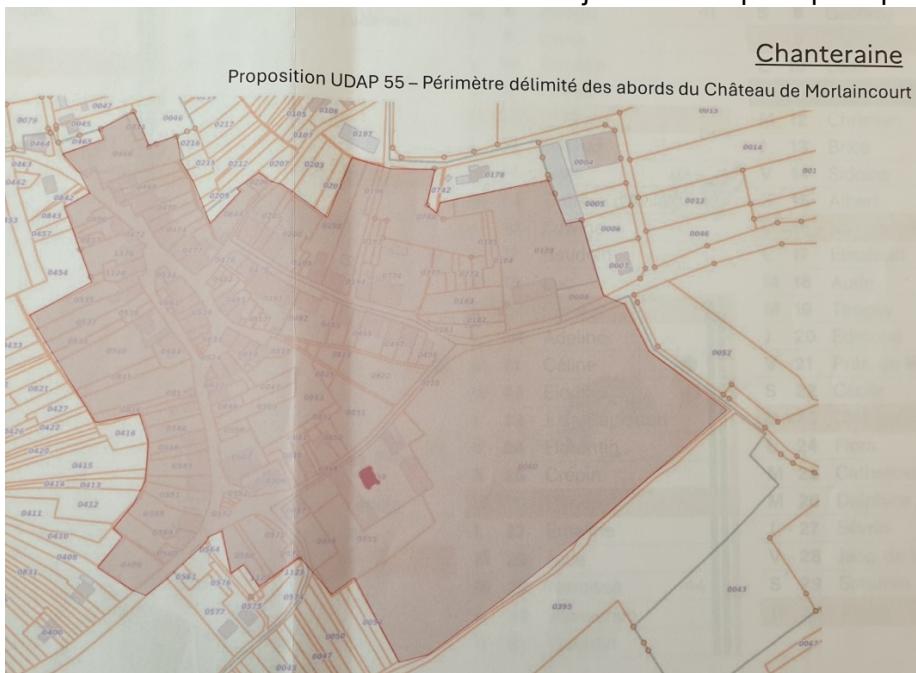
Conformément à l'article L.5211.39 du Code Général des Collectivités Territoriales, un rapport d'activité doit être transmis avant le 30 septembre de chaque année, au Maire de chaque Commune membre de tout Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il appartient à chaque maire de présenter également ce rapport à son conseil municipal.

Le Conseil Municipal, PREND ACTE de la présentation du rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté d' Agglomération Meuse Grand Sud

Élaboration du PLUI de Bar le Duc Sud Meuse - Périmètre délimité des abords du château de Morlaincourt, protégé au titre des Monuments Historiques (N° DE_2025_032)
(10pour/10votants)

Suite à la réunion entre la commune et l'architecte des bâtiments de France, le périmètre des abords du château a été réduit et ne concerne plus que le centre ancien du village. Ce périmètre sera inclus dans le PLUI en cours et fera l'objet d'une enquête publique.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal de Chanteraine valide à l'unanimité ce nouveau périmètre.

Travaux:

Projet Parking : Nous n'avons pas reçu les différents devis demandés pour l'étude de sol. Cette étude est indispensable pour la suite du projet. Décision reportée

Travaux de dérasement: Le chemin de l'antenne à Chennevières, le chemin de la côte de Ligny, la vallée de Rosière et une partie du chemin du Choléra ont été dérasés pour un montant de 3000€ TTC

Travaux d'élagage à prévoir :

A la scie : Chemin de Rosière (société Vauthier)

A l'épareuse: Chemin de Madrehat et chemin de la forêt de la Haie (SCEA de Mansol)

Devis en cours:

- Entreprise Chardot : *Gravillonnage côte du cimetière à Oëy -> semaine prochaine

*Chemin de Chennevières -> Avant la fin de l'année

- Entreprise Degano: * Enlèvement des tombes reprises dans les cimetières -> semaine prochaine

- Entreprise Locbat: * Toiture ancienne cuisine bâtiment mairie ->semaine prochaine

* Mur des cimetières -> prochainement

Eoliennes Volkswind

La société Volkswind a envoyé un résumé non technique du projet cet été. La commune avait jusqu'au 10 septembre pour faire un retour sur ce document. Une enquête publique permettra à chacun de s'exprimer

Concernant la mesure « amélioration du cadre de vie » d'une valeur de 10 000 euros par éolienne à compter de la mise en service, à défaut de choix par la commune elle sera sur les thématiques « Patrimoine » et « Participation à la vie locale ».

Repas des ainés

Il se tiendra au Moulin de Chanteraine le 1er février 2026

11 novembre

Le mardi 11 novembre sera célébré cette année à Morlaincourt. Rendez-vous à 11h au monument.

Informations et questions diverses

- L'opération "Brioches" au profit de l'ADAPEIM se tiendra le week-end du 11 octobre

- une étude est actuellement en cours à la Codecom Commercy Void Vaucouleurs concernant les cours d'école. Nous avons pu voir les réflexions portées sur la cours de l'école de Saint Aubin.

- Bricolages à faire dans la commune: installation d'un poteau et de plaques de rue côte de Ligny à Morlaincourt, électricité à la sacristie à Oëy, Enseigne "Salle du Trio " à poser, pose de crochets dans la salle des fêtes.

Information élections :

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026

Les inscriptions sur la liste électorale sont à faire avant le 6 février 2026

Les listes de candidats sont à enregistrer en préfecture avant le 26 février 2026

Attention, le mode de scrutin change !

Quelques grandes lignes importantes:

- Une liste de candidats doit être déposée en préfecture contenant entre 9 et 13 nom pour notre commune(le 12ième et 13ième seront des remplaçants en cas de démission d'une conseiller en cours de mandat) .
- Cette liste doit présenter une alternance stricte femme/homme ou inversement(pour la parité)
- Lors du vote il sera impossible de rayer des noms ou d'en ajouter. Les bulletins modifiés seront considérés comme nuls.
- s'il y a 2 listes les sièges seront répartis entre les 2 listes (6 sièges pour la liste ayant obtenu la majorité absolue, les 5 sièges restants sont partagés à la proportionnelle entre les 2 listes (sous conditions) .

Antenne 4G à Chennevières

Des travaux sont en cours pour résoudre le problème de conformité. L'antenne devrait pourvoir être raccordée au réseau électrique prochainement et ne plus dépendre du groupe électrogène.

Clôture de la séance à 22h10

MICHEL LAGABE
Président de séance

VINCENT BOUCHON
Secrétaire de séance